



HAL
open science

Licence professionnelle Commerce distribution

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Commerce distribution. 2011, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02039652

HAL Id: hceres-02039652

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039652>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LP120002862

Dénomination nationale : Commerce

Spécialité : Commerce distribution

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle est ouverte depuis 2004. Elle forme aux fonctions de commercialisation dans les secteurs de l'industrie, de la grande distribution et des services, en particulier pour un exercice dans l'espace européen. Elle développe des compétences pour intégrer des missions d'encadrement et de responsabilité au sein des équipes commerciales des entreprises. Les métiers visés sont : responsable univers, manager de petite unité, responsable de franchise, animateur de vente, conseiller de clientèle, manager de rayon, responsable merchandising. La formation est localisée à Clermont-Ferrand et portée par la Faculté des sciences économiques et de gestion. Elle accueille un public en formation initiale et en validation des acquis de l'expérience.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

| | |
|---|-----------------------|
| Nombre d'inscrits | 23 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 3 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 100 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 45 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 2 enquêtes à 8 mois de l'établissement | 100 % 65 % et 69 % |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est une formation assez généraliste qui semble répondre aux besoins professionnels. Le dossier ne précise pas son positionnement dans l'offre de formation de l'établissement ou sur le plan régional. La professionnalisation, mise en œuvre *via* le stage, le projet tuteuré, les interventions de professionnels, est classique pour une licence professionnelle. Le contenu de la formation évolue pour prendre en compte les besoins professionnels, mais il n'a pas été mis en place de conseil de perfectionnement.

L'insertion professionnelle est satisfaisante. L'enquête nationale traduit un excellent taux d'emploi et une embauche très généralement au niveau requis dans les métiers visés. Les enquêtes à huit mois des deux dernières années caractérisent également une insertion de bon niveau pour la plupart des diplômés, mais avec toutefois une proportion non négligeable de diplômés en recherche d'emploi, probablement du à la crise économique. Quelques poursuites d'études sont enregistrées en master « Management » de l'université. La réussite aux examens est maximale, bien que n'existe pas de dispositif de mise à niveau en début d'année.

La formation est présentée comme attractive sur le plan national, mais l'effectif de l'année 2009/2010 se situe assez nettement et sans explication en dessous de la capacité d'accueil. Par ailleurs, la formation n'intègre que très peu d'étudiants issus de licence générale, aucun sur les deux dernières années. Elle a cependant permis de multiples validations des acquis de l'expérience, s'avérant ainsi attractive pour les professionnels.

- Points forts :
 - Le nombre élevé de validations des acquis de l'expérience.
 - L'excellent taux de réussite.
 - L'insertion professionnelle globalement satisfaisante.
 - L'implication satisfaisante des professionnels.

- Points faibles :
 - Le très faible nombre d'étudiants issus de L2.
 - L'absence d'un conseil de perfectionnement.
 - Des recherches d'emploi révélées dans les enquêtes à huit mois.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il est conseillé de mettre en place un conseil de perfectionnement pour accompagner la politique d'adaptation continue de la formation et d'examiner les opportunités de son ouverture en alternance. Le conseil de perfectionnement devrait également analyser les profils recherchés ou qui le seront par les milieux professionnels pour, le cas échéant, proposer des ajustements, voire une coloration de la formation qui réponde à l'évolution des besoins. S'il s'agit d'orienter la formation pour répondre plus particulièrement aux besoins du secteur de la distribution, ne conviendrait-il pas de mettre l'accent sur des profils recherchés autour de capacités de prise d'initiative et d'autonomie ? On pourrait également renforcer le contenu de la licence dans les technologies de l'information et de la communication.

La formalisation de partenariats avec les milieux professionnels par le biais de conventions est aussi souhaitable. Il conviendrait aussi de chercher à éviter les poursuites d'études, notamment au sein de l'établissement. Un effort substantiel pour intégrer des étudiants issus de cursus de licence générale est également à réaliser. La mise en place d'actions de communication, de modules de projets personnels et professionnels, de parcours de préparation à l'entrée en licence professionnelle dans les licences générales en amont permettrait certainement d'atteindre cet objectif.

Enfin, il faut veiller à ce que la structuration des enseignements réponde à l'arrêté de novembre 1999 : une unité dédiée aux projets tuteurés et une autre aux stages ; un rapport maximal allant de un à trois entre les coefficients des différentes unités d'enseignements.